Le Radio Crochet/Tremplin du CSAPM – ENTRESSEN Règlement

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Règlement complet – Première Edition - 2021**

**1/ Généralités**

Dans le cadre des manifestions culturelles de l’été, le Centre Social et d’Animation Pierre Miallet -CSAPM- organise cette première édition de radio crochet/tremplin qui a pour vocation la rencontre de personnes passionnées de chant, de musique, d’écriture musicale… Ce jeu concours est ouvert à tous, dès l’âge de 16 ans, et sans aucune limite d’âge. Même s’il y a un classement, une finale et des récompenses, ce concours reste avant ludique ; les candidats n’ont de ce fait aucune garantie quant à l’impact de leur participation concernant une éventuelle carrière dans la chanson ou la musique.

Sur le principe, le « Radio Crochet/Tremplin » est un jeu concours **amateur** **entre participants auteurs, compositeurs et interprètes amateurs** de chanson ou musique, en solo, duo ou groupe.

Les sélections auront lieu en extérieur, en public au CSAPM- rue de couliès -13 118 ENTRESSSEN et la finale aux Arènes d’ENTRESSEN

**2/ Participations**

La participation à ce jeu concours est gratuite. Les candidats doivent être interprètes, auteurs et compositeurs non professionnels chantant accompagner ou s’accompagnant d’un ou plusieurs instruments – les bandes sonores d’accompagnements ne sont pas autorisées – Toute personne ayant conclu un contrat de production ou de licence avec un label musical ou une maison de disque ou encore toute personne ayant conclu un contrat d’édition ne pourra pas participer à ce jeu concours.

Tous les styles musicaux sont acceptés, mais nécessite, un accompagnement live. Ne sont acceptés que les interprétations de créations live. Le style musical est libre, toutefois les titres et contenus devront respecter les lois en vigueur et ne devront en aucun cas faire l’apologie de la violence, du terrorisme, ni aucune forme de discrimination.

Le nombre de candidats est limité à 9.

**3/ Inscriptions**

Ce concours amateur est ouvert à toutes personnes physiques auteur, compositeur et interprète, en solo en duo, en groupe, dès l’âge de 16 ans. L’inscription est gratuite.

Les formulaires d’inscription sont à retirer soit : à l’accueil du CSAPM - rue de couliès -13 118 ENTRESSSEN – ou sur le facebook du CSAPM - <https://www.facebook.com/csa.pm.77>

Les inscriptions sont ouvertes le mercredi 12 mai 2021.

Date limite des inscriptions le mercredi 16 juin 2021 à 18h.

Les candidats devront faire parvenir un enregistrement de bonne qualité par mail – [accueil@csapm.fr](mailto:accueil@csapm.fr) ou le déposer à l’accueil du centre social - rue de couliès, 13118 Entressen

L’inscription est valide uniquement si le formulaire et le support audio sont bien remis.

L’inscription vaut acceptation du règlement.

A la clôture des inscriptions, l’organisateur réuni un jury de présélection. Les candidats retenus pour participer seront convoqués à l’une des trois dates de sélection mentionnées ci-dessous.

**4/ Déroulement**

Le concours se déroule en 3 phases de sélection et une finale dans laquelle les 3 candidats des sélections se rencontrent. L’organisateur met à disposition des candidats un plateau musique. Les candidats musiciens, interprètes devront venir avec leurs câbles, et leurs instruments. Ils s’engagent lors de l’inscription à donner la composition instrumentale du groupe. L’organisateur décline toute responsabilité concernant le matériel des candidats.

***Les sélections :***

Chaque soirée de sélection sera suivi d’une scène musicale libre 20h30 à 23h

**Les dates et heures des sélections** **:** jeudi 8 ou jeudi 15 ou jeudi 22 juillet de 19h à 20

**Lieux :** CSAPM - rue de couliès, 13118 Entressen

Les trois soirées de sélection se composent à chaque fois de trois candidats qui concourent, un seul ira en finale.

Les candidats auront maximum 15 minutes de scène. Ils devront présentés 2/3 morceaux de leurs compositions pas plus de 4 minutes par morceaux.

Les candidats s’engagent à venir à 17h les soirs de la sélection afin de mettre au point le son.

***La finale*** :

La finale aura lieu le mercredi 28 juillet 2021 de 19h à 20h en avant-première d’une soirée concert aux arènes d’ENTRESSEN

Les finalistes s’engagent à venir à 17h le mercredi 28 juillet afin de mettre au point le son.

**5/ Jury**

Le jury est composé de personnes bénévoles qualifiés dans différents champs de la culture.

**6/ Récompenses**

Le 1er prix : Un enregistrement studio –

chez Koala Studio- à Saint Chamas – pour un enregistrement de 2 titres – d’une valeur de 400€

Le 2ème prix : un bon d’achat de matériel musique – chez ??? - d’une valeur de 200€

Le 3ème prix : un bon d’achat de matériel musique – chez ??? - d’une valeur de 200€

Renseignements

* Accueil du CSAPM : 04 90 50 69 49 - [accueil@csapm.fr](mailto:accueil@csapm.fr) -
* Contact : Sonia